

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »
Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

I. Objet :

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL», rappelle tous les actionnaires de la société que le mandat des 03 actionnaires représentants des petits porteurs expire à l'issue de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2016.

A cet effet la Société informe ses actionnaires que la désignation des 03 représentants des actionnaires minoritaires en qualité de membres du Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans (2017-2018-2019) se fera par voie d'élection au cours de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18/07/2017 à partir de 09h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis.

II. Conditions de participation :

Les candidats éligibles doivent remplir les conditions suivantes :

1. Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'art 193 du code des sociétés commerciales.
2. Etre administrateur dans société anonyme (de préférence cotée en bourse) pour au moins un mandat.
3. Ne peut pas être dirigeant (PDG. DG. DGA. Administrateur, Gérant....) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à la société.

III. Composition du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration.
- Une copie de la CIN ou du registre de commerce (pour les personnes morales).
- Un formulaire à remplir (annexe 1).
- Un Curriculum Vitae (CV) accompagné des copies des diplômes ainsi que les documents attestant ses qualifications et ses compétences.
- Un engagement sur l'honneur (annexe 2).
- Une attestation du nombre d'actions détenues.

IV. Date limite de dépôt de candidature :

Les demandes de candidature doivent parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central de la SOTETEL (Rue des Entrepreneurs-Charguia II Aéroport-Tunis) au plus tard le 04 juillet 2017 à 13h15 date limite de réception des demandes de candidatures (le cachet du Bureau de Poste faisant foi).

Les demandes de candidature doivent être présentées comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL portant la mention « A NE PAS OUVRIR-Demande de candidature au poste de représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la SOTETEL ».

Une liste des candidats retenus fera l'objet d'une publication sur le site web de la société ainsi ceux de la BVMT et du CMF.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

FICHE SIGNALETIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom (ou raison sociale) :.....
N° de CIN (ou Registre de Commerce) :.....
Profession :.....
Nombre d'actions détenues :.....
Formation académique.....
.....
Expérience au poste d'Administrateur :.....
.....
.....

Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (Nom et Prénom ou Raison Sociale) :.....
N° de CIN (ou Registre de Commerce) :.....
Faisant élection de domicile au :.....

Candidat au poste de représentants des actionnaires minoritaires en qualité de membre du Conseil d'Administration par voie d'élection au Conseil d'Administration de la SOTETEL, déclare formellement sur l'honneur de :

1/ Ne pas me trouver en contradiction avec les dispositions de l'art 193 du code des sociétés commerciales.

2/ Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant....) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à la société.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.